FCP VALEURS QUIETUDE 2017

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 arrêtés au 31 décembre 2013, faisant apparaître un total actif de 21 192 790 DT, un actif net de 21 108 925 DT pour 4 175 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 056,030 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2017, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.
- 2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 28 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
ACTUE		
<u>ACTIF</u>		
Portefeuille-titres		
Actions et droits rattachés		5 939 115
Obligations et valeurs assimilées		11 998 380
Titres OPCVM	3,1	17 937 495
	0/2	27 307 230
Placements monétaires et disponibilités		
Placements monétaires	3,2	1 475 475
Disponibilités	3,3	1 779 820 3 255 295
		3 200 290
Créances d'exploitations		
Autres actifs		
TOTAL ACTIF		21 192 790
TOTALACTII		21 172 770
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	3.4	73 370
Autres créditeurs divers	3.5	10 495
TOTAL PASSIF		83 865
<u>ACTIF NET</u>		
G 11 1	2.6	
Capital	3.6	20 648 602
Sommes capitalisables		460 323
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		
Sommes capitalisables de l'exercice		460 323
ACTIF NET		21 108 925
ACHI NEI		21 100 925
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 192 790

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 21 DECEMBRE 2012 AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 21/12/2012
Revenus du portefeuille-titres		515 686
Dividendes	4,1	57 574
Revenus des obligations et valeurs assimilées Autres revenus	4,2	458 112
Revenus des placements monétaires	4,3	256 538
Total des revenus des placements		772 224
Charges de gestion des placements	4,4	<280 241>
Revenu net des placements		491 983
Autres produits Autres charges	4,5	<29 934>
Résultat d'exploitation		462 049
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 726>
Sommes capitalisables de l'exercice		460 323
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus ou moins values potentielles sur titres Plus ou moins values réalisées sur cession de titres Frais de négociation		1 726 <286 676> 57 381 <5 728>
Résultat net de l'exercice		227 026

FCP VALEURS QUIETUDE 2017

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET PERIODE ALLANT DU 21 DECEMBRE 2012 AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 21/12/2012 au31/12/2013
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		227 026
variation de l'acti net resultant des operations à exploitation		227 020
Résultat d'exploitation		462 049
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<286 676>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		57 381
Frais de négociation		<5 728>
Distributions de dividendes		
Transactions sur le capital		20 881 899
Souscriptions		21 040 000
Capital		21 040 000
Régularisation de l'exercice		
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieur	S	
Rachats		<158 101>
Capital		<165 000>
Régularisation de l'exercice		<1 422>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieur	s	
droit de sortie		8 321
Variation de l'actif net		21 108 925
Actif net		
En début de l'exercice		
En fin de l'exercice		21 108 925
21 III. de l'exercice		21 100 720
Nombre de parts		
En début de l'exercice		
En fin de l'exercice		4 175
Valeur liquidative		5 056,030
Taux de rendement		1,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 - Presentation de la societe

FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 12 avril 2012 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2017.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 - Principes et methodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 - NOTES SUR LE BILAN 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
A- Actions et droits rattachés				
AETECH	5 628	33 768	32 361	0,15%
AMEN BANK	5 237	160 470	160 923	0,76%
AMEN BANK NG 2013	1 669	48 325	49 419	0,23%
ASSAD	29 980	236 232	208 991	0,99%
ASSURANCES SALIM	3 000	91 480	69 000	0,33%
ATTIJARI LEASING	4 196	126 553	104 858	0,49%
CITY CARS	36 637	401 175	400 992	1,89%
ELECTROSTAR	19 343	290 145	187 550	0,88%
EURO-CYCLES	2 000	22 400	18 424	0,09%
G.I.F	23 000	109 854	95 289	0,45%
LAND'OR	10 334	77 505	76 182	0,36%
MPBS	45 000	270 000	270 000	1,27%
NEW BODY LINE	12 031	100 041	81 907	0,39%
ONE TECH HOLDING	193 854	1 265 312	1 256 755	5,93%
SAH TUNISIE	80 214	750 001	750 001	3,54%
SERVICOM	11 101	226 572	247 552	1,17%
SIAME	63 940	189 720	180 183	0,85%
SIMPAR	770	53 900	47 627	0,22%
SITS	20 480	62 978	49 275	0,23%
SOMOCER	12 684	40 013	34 741	0,16%
STAR	5 151	756 561	749 465	3,54%
SYPHAX AIRLINES	34 000	341 139	286 960	
TUNINVEST-SICAR	41 422	377 887	426 729	1,35%
TUNISIE LEASING	7 330	163 821	153 931	2,01%
Total actions et droits rattachés		6 195 852	5 939 115	0,73% 28,01%
B-Obligations et valeurs assimilées				·
Obligations de sociétés				
AIL 2013-1 TF	15 000	1 500 000	1 549 479	7,31%
TL SUBORDONNE	17 000	1 700 000	1 763 641	8,32%
Total Obligations de sociétés		3 200 000	3 313 120	15,63%
Bons du trésor assimilables				
BTA 12-2016 5,25%	2 200	2 185 099	2 190 162	10,33%
BTA 07-2017 6,75%	3 744	3 904 992	3 971 434	18,74%
BTA 03-2016 5,25%	1 462	1 459 807	1 517 678	7,16%
BTA 10-2015 5,00%	1 000	997 000	1 005 986	4,75%
Total Bons du trésor		8 546 898	8 685 260	40,98%
Total obligations et valeurs assimilées		11 746 898	11 998 380	56,62%
Total		17 942 750	17 937 495	84,64%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>
Actions	7 351 741
Bons du trésor assimilables	13 585 398
Obligations	3 200 000
	24 137 139

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	<u>Intérêts</u> courus nets	<u>Prix de</u> <u>m</u> <u>Cession</u>	<u>Plus ou</u> noins values réalisées
Actions	1 155 889		1 213 270	57 381
Bons du trésor assimilables	5 038 500	71 710	5 110 210	
TOTAL	6 194 389	71 710	6 323 480	57 381

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

Certificat de dépôt	<u>Valeur</u> nominale	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	<u>% actif</u>
AMEN BANK au 21/04/2014	1 500 000	1 459 869	1 475 475	6,96%
Total certificat de dépôt	1 500 000	1 459 869	1 475 475	6,96%

3.3 <u>Disponibilités</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK PASTEUR qui s'élève à 1 779 820 DT.

0414010040

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	70 214
Rémunération du dépositaire à payer	3 156
	73 370

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 223
Redevance CMF	1 802
Retenue à la source à payer	470
	10 495

3.6 <u>Capital</u>:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

31/12/2013

Capital au 1^{er} janvier 2013

En Nominal

Nombre de part

Nombre de porteurs de parts

Souscriptions réalisées (En Nominal)

Montant	21 040 000
Nombre de parts	4 208
Nombre de porteurs de parts	229

Rachats effectués (En Nominal)

Montant	165 000
Nombre de parts	33
Nombre de porteurs de parts	3

Autres mouvements

Frais de négociation	<5 728 >
Différences d'estimation (+/-)	<286 676 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	57 381
Droit de sortie	8 321
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	304
Capital au 31 décembre 2013	20 648 602
Nombre de parts	4 175
Nombre de porteurs de parts	226
Taux de rendement	1,12%

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que le capital et les sommes capitalisables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 21 108 925 DT détaillées comme suit:

4 - Notes sur l'etat de resultat

4.1 <u>Dividendes</u>:

Le solde de cette rubrique du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Du 21/12/2012</u> au 31/12/2013
Dividende TUNINVEST SICAR	22 338
Dividende TUNISIE LEASING	9 500
Dividende STAR	5 538
Dividende NEW BODY LINE	3943
Dividende SITS	3686
Dividende AMEN BANK	3 018
Dividende ASSURANCE SALIM	2 550
Dividende GIF	2 500
Dividende ATTIJARI LEASING	2 060
Dividende SOMOCER	1 285
Dividende SIMPAR	1 156
	57 574

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Du 21/12/2012</u> au 31/12/2013
Intérêts sur BTA	325 337
Intérêts sur Obligations	132 775
	458 112

^{*} Capital au 31 décembre 2013: 20 648 602 DT;

^{*} sommes capitalisables de l'exercice : 460 323 DT.

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Du 21/12/2012</u> au 31/12/2013
Intérêt sur Billets de trésorerie	57 068
Intérêt sur dépôt à vue	129 015
Intérêt sur Certificat de dépôt	70 455
	256 538

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u> 267 757
Rémunération du dépositaire	12 484
	280 241

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique du 21 Décembre 2012 au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

Redevance CMF	<u>Du 21/12/2012</u> <u>au 31/12/2013</u> 21 195
Honoraires du commissaire aux comptes	8 223
Autres frais	516
	29 934

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 <u>Données par part et ratios de gestion des placements</u> :

Données par part	<u>Du 21/12/2012</u> au 31/12/2013
Revenus des placements	184,964
Charges de gestion des placements	<67,124>
Revenus net des placements	117,840
Autres produits	-
Autres charges	<7,170>
Résultat d'exploitation (1)	110,670
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,413>
Sommes capitalisables de l'exercice	110,257
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<68,665>
Frais de négociation	<1,372>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13,744
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<56,293>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	54,377
Droit de sortie	1,993
Résultat non distribuables de l'exercice	-54,300
Régularisation de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0,073
Sommes non distribuables de l'exercice	-54,227
Valeur liquidative	5 056,030
5-2 Ratios de gestion des placements :	
Charges de gestion des placements / actif net	1,33%
Autres charges / actif net	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	2,19%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 25% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2017. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.